## MAIRIE d'ALIX

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le



ID: 069-216900043-20251009-D202538-DE



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 38**

Séance du mardi 7 octobre 2025 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 2 octobre 2025

Nombre de membres du conseil en exercice : 13

Nombre de membres présents: 12

Nombre de votants: 13

Président de séance : Pascal LEBRUN Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents: Mesdames & Messieurs, Marina AFFLALO, Frédérique BURTIN, Fabien DUPIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY,

Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Norddine GUEDAMI donne procuration à Pascal LEBRUN

## OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 9 septembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 9 septembre 2025 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Compte-tenu des observations;

## Le Conseil Municipal,

- 1) APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 9 septembre 2025.
- CHARGE le secrétaire général de Mairie de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré avec 12 voix pour et 1 abstention.

Fait et délibéré à Alix le : 7 octobre 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Le président,

Marie PAILLONCY

Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai